

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-25 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015  
~~~~~

**MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION
PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

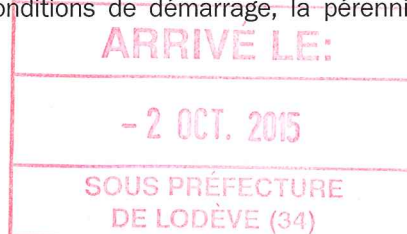
L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, .Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Considérant que les entreprises innovantes et / ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont porteuses en terme de création d'emplois.

Considérant que la pépinière du SYDEL met à disposition des porteurs de projet innovant ou à fort potentiel d'innovation une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à un accompagnement dans les différentes étapes de validation du projet d'entreprise pour favoriser les conditions de démarrage, la pérennité des entreprises et favoriser la création d'emplois.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée ci-après et mise en œuvre à compter de janvier 2015 et dont le financement sera inscrit au Budget 2015,

Objectifs du projet et retombées sur le territoire :

- Offrir aux porteurs de projets à potentiel et/ou innovant, une structure d'accueil.
- Offrir à ses membres un accompagnement personnalisé de 2 ans avant la création de l'entreprise à 5 ans après création.
- Mettre à disposition des services communs par le biais du centre d'affaires (domiciliation commerciale, service postal, mise à disposition de bureaux...)
- Organiser des animations thématiques à destination des membres (petits déjeuners économiques - ateliers économiques)
- Mobiliser le réseau des partenaires locaux pour des besoins spécifiques, la recherche de partenariats ou la mobilisation de financements.

Contenu de l'action :

- Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs ...

- Près d'une trentaine de membres accompagnés : 50% de porteurs de projet; 2 à 5 Créations d'entreprises par an ; organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an, de 4 Petits Déjeuners Economiques et 2 ateliers économiques

- Participation aux réseaux régionaux: réseau Synersud (participation aux plénières et commissions permanentes), réseau RRI (participation à la SRI, aux groupes de travail « animation et promotion du RRI » et « outils Visa Développement », réseau CREAMED – réseau euro-méditerranéen (participation aux formations, aux séminaires).

- Participation à des salons (Forum de la création – Procréa – Energaïa – Universités d'été...) et partenariats universitaires (Université Montpellier II / M2 conception mécanique et projets Innovants - Université Montpellier I / M2 accompagnement entrepreneurial) – LABEX (laboratoire d'excellence) et autres partenaires (PFT34, ARIAC...)

La Pépinière d'entreprises est un outil de développement économique territorial et d'attractivité.

Cet outil à l'échelle du territoire permet de :

- Détecter des projets innovants ou à fort potentiel innovant sur le territoire et de favoriser leur implantation en cœur d'Hérault.
- Créer des emplois durables
- Favoriser la pérennité des entreprises créées sur le territoire
- Développer l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la créativité
- Favoriser l'implantation des entreprises en Pays Cœur d' Hérault
- Eviter l'isolement du porteur de projet et permettre une dynamique sur le Territoire,
- Créer une dynamique entre porteurs de projet et entreprises
- Valoriser les filières stratégiques du Pays Cœur d' Hérault
- Favoriser la transversalité des projets liés à la culture, au tourisme, aux TIC...

✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	22 500€	13.01%
Région Languedoc-Roussillon	30 215€	17.47%
Europe - FSE	76 619.96€	44.3%
Autofinancement	43 631€	25.22%
Privé		
Total	172 966	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET